

JOURNÉE DES EMPLOYEURS 2015

«La Suisse au cœur de l'Europe»

Par Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Seul le texte prononcé fait foi

«La Suisse au cœur de l'Europe». Tel est le thème choisi pour la JOURNÉE DES EMPLOYEURS 2015. Cette description, simple en soi, de la situation géographique de notre pays indique que la Suisse est inséparable de l'histoire et du destin de l'Europe. Les participants à la Journée des employeurs de cette année vont se pencher en priorité sur l'état actuel de nos relations avec les pays qui nous entourent et examiner où le bât blesse. J'aborderai ce point dans la deuxième partie de mon exposé. Mais je tiens déjà à affirmer d'emblée que des rapports avec nos voisins sûrs, fondés sur des règles bien établies et orientés vers l'avenir sont essentiels pour les employeurs que nous sommes, mais aussi pour le pays tout entier. C'est pourquoi notre orateur invité va nous parler des expériences faites dans un Etat voisin. Il est prêt à aborder la discussion dans son optique, c'est-à-dire avec un regard extérieur sur la Suisse. Je suis très heureux que le président du patronat allemand, Ingo Kramer, ait accepté de s'adresser à vous en cette Journée des employeurs.

La supposée résistance de la Suisse

Après le 9 février 2014, le 15 janvier 2015 va sans doute faire date dans l'histoire économique récente de la Suisse ! La décision de la Banque nationale suisse (BNS) d'abolir le cours plancher de 1,20 franc pour un euro et d'introduire un intérêt négatif est encore présente dans toutes les mémoires. Aujourd'hui comme alors, l'ampleur des conséquences de cette mesure demeure incertaine. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la pression à l'adaptation dans l'économie dépend très largement du niveau auquel le cours du franc vis-à-vis de l'euro va se stabiliser à moyen terme. Les réactions négatives émises dans les milieux de l'économie suite au choc du 15 janvier s'accumulent. Elles sont liées à la fixation du cours de change autour de 1,05 franc. Dans ses prises de position citées dans les médias, la Banque nationale avait affirmé s'attendre à ce que le cours du franc sursuragisse au début avant de se stabiliser au tour de 1,10 franc. Ce stade n'est pas encore atteint.

Après la suppression de son taux plancher vis-à-vis de l'euro, le franc s'est fortement réévalué sans pour autant se modifier beaucoup par rapport aux monnaies d'Amérique du nord et d'Asie. Les entreprises qui commercent surtout avec ces deux espaces monétaires et ne sont pas soumises à une forte pression concurrentielle du côté de l'Europe ont été peu touchées par les récentes turbulences monétaires. Celles qui ont de gros problèmes sont celles qui sont implantées en Suisse et qui vendent leurs biens en Europe ou subissent le harcèlement des fournisseurs européens sur notre marché intérieur. La conséquence immédiate en est une forte pression sur les marges bénéficiaires à laquelle elles ne peuvent réagir que par une efficacité accrue et un transfert de production ou de certains domaines de production dans des pays où les coûts sont plus bas. Les échos que nous avons du secteur de l'industrie nous confirment que ce sont des mesures de ce genre qui sont en train de se décider ces jours au plus haut niveau des entreprises.

Le ralentissement de l'ensemble de l'économie aura des répercussions sur l'emploi. Le recul de la demande de main-d'œuvre lié à la situation concurrentielle dans le secteur des exportations, couplé à la grande insécurité entourant la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse exercent un effet de frein sur l'emploi. Les incidences négatives sur le marché du travail devraient se faire sentir à partir du deuxième trimestre 2015. Avec la détérioration des perspectives d'emploi, le chômage va augmenter au cours du deuxième semestre. En 2015, les exportations évolueront à faible niveau. Les investissements dans la construction et les biens d'équipement vont aussi perdre de leur dynamisme au cours de

cette année. Certes, grâce à la lente éclaircie qui se profile à l'horizon de l'économie européenne et à la demande intérieure suisse toujours robuste jusqu'ici pour 2015, le Seco prévoit encore une croissance du produit intérieur brut de 0,8 pour cent. Nous nous attendons toutefois à une croissance zéro et jugeons les prévisions du Seco trop optimistes. Notre scepticisme tient à l'incertitude des relations entre la Suisse et l'Union européenne qui affecte le dynamisme des investissements dans son ensemble. De même, les conséquences des conditions monétaires caractérisées par des taux directeurs négatifs en Suisse et la très large ouverture des vannes monétaires de la Banque centrale européenne sont incertaines. La supposée résistance de la Suisse aux évolutions de la politique monétaire est pour le moins trompeuse. En l'absence de stimuli conjoncturels, il sera d'autant plus important, s'ils entendent maintenir une économie saine et compétitive, que les milieux politiques suisses fassent leur travail et améliorent les conditions-cadre intérieures. Même si l'opinion publique ne semble pas encore très sensible aux difficultés qui s'annoncent pour l'économie, nous insistons sur le fait qu'un cours de change compris entre 1,03 franc et 1,05 franc par rapport à l'euro aura de sérieuses conséquences sur le marché suisse du travail. Nous partons de l'idée qu'environ 30 000 emplois seront perdus. Bref, et sur ce point nous sommes à l'unisson avec le Seco, de douloureux ajustements attendent l'économie suisse.

L'importance croissante de bonnes conditions-cadre

Mesdames et Messieurs, dans la situation difficile que nous vivons, il est indispensable de tout faire pour optimiser les atouts de notre économie, bons jusqu'ici, plutôt que de les laisser se détériorer encore. Le reproche souvent adressé à l'économie selon lequel elle exploiterait la situation économique actuelle pour écarter des revendications depuis longtemps impopulaires est totalement infondé et revient à ignorer le sérieux de la situation. Il est vrai que les demandes de réduction des contraintes et tracasseries bureaucratiques sont à l'ordre du jour depuis longtemps. Il est vrai aussi que le peuple suisse a, une fois de plus, bien perçu les problèmes économiques dans leur globalité en balayant par 71 pour cent des voix, le 14 juin 2015, l'initiative sur l'imposition des successions. Par cette réaction très sage, le peuple a voulu assurer la pérennité des entreprises et éviter que les PME en particulier ne soient mises davantage en danger lors de successions. Nous devons absolument contrecarrer de telles attaques sur la place économique suisse et soigner les acquis qui distinguent la Suisse. Ce verdict limpide du souverain sur la question des impôts sur les successions me rend confiant. Les citoyens suisses ne sont plus disposés à accepter de nouveaux impôts. Mieux encore: comme l'a commenté la Neue Zürcher Zeitung au lendemain de la dernière votation, le peuple fixe d'autres priorités que les instances réunies sous la coupole fédérale. Il ne veut pas de prolifération réglementaire. Il refuse de museler les entreprises et a rejeté une nouvelle offensive ratée de redistribution. Des signaux aussi clairs autorisent à espérer qu'aux élections de cet automne, des jalons seront posés dans la bonne direction.

Comme vous le savez, un marché de l'emploi ouvert et souple est l'un des principaux avantages comparatifs de la Suisse. Je m'exprimerai dans la deuxième partie de mon exposé sur la question de cette ouverture. La flexibilité est tout aussi fondamentale que l'ouverture. Pourtant, en suivant l'esprit du temps, nous courons le risque de torpiller cette flexibilité avec d'inutiles réglementations. Permettez-moi d'illustrer cette affirmation à l'aide de deux exemples. Il est intéressant de noter que ces deux cas concernent la mise en application de cette souplesse et sont révélateurs de notre penchant national pour le perfectionnisme systématique («Swiss Finish»). Mentionnons tout d'abord la solution partielle envisagée dans la saisie du temps de travail reposant sur une loi vieille de 50 ans. Elle limite sensiblement la marge de manœuvre permettant de nouvelles approches flexibles vers des ajustements au monde du travail moderne. Au cours des débats concernant des propositions de solutions pragmatiques, les besoins de déréglementation et de simplification législatives dans la saisie du temps sont devenus manifestes. Dans le cas de la discussion sur l'égalité des salaires, la pression à la réglementation s'accroît avant que des bases et des faits solides ne puissent s'établir. Des différences de salaires objectivement justifiées sont assimilées sans autre ou à dessein à des discriminations salariales. Non seulement une telle polémique empoisonne la culture du débat dans notre démocratie directe, mais elle nous rend aveugles aux réalités et – pire encore – nous laisse entrevoir à l'infini des réglementations absurdes.

Pour contrer cette tendance, l'Union patronale suisse a notamment élaboré un travail de recherche indépendant dont elle présente aujourd'hui les résultats sous forme imprimée. Il apparaît clairement à la lecture que la méthode d'enquête utilisée est insuffisante et en partie inadaptée. Au vu de ce constat, tous les intervenants qui parlent de discrimination salariale et réclament une police des salaires s'engagent sur un terrain glissant.

Mesdames et Messieurs, nous devons retrouver des approches plus pragmatiques et cesser de sacrifier aux idoles de la réglementation. Le «swiss finish» est un luxe que l'on ne peut se permettre que lorsque tout va bien par ailleurs. Mais comme je vous l'ai déjà dit, nous ne vivons plus dans le «meilleur des mondes». Permettez-moi maintenant d'aborder un domaine dans lequel des turbulences nous menacent: la politique sociale.

Engager sans attendre les réformes de la politique sociale

Il y a longtemps que la réforme de la prévoyance sociale préoccupe les employeurs. C'est pourquoi nous avons élaboré l'année dernière un programme de réforme concret qui garantit le maintien du niveau des rentes. Notre programme tient compte de l'évolution démographique d'une société vieillissante sans entrer dans les rêveries de politique sociale de la réforme du Conseiller fédéral Berset, qui se chiffrerait en milliards de francs. Notre recette est simple et réaliste : des rentes sûres jusqu'en 2025 au lieu d'adaptations centrées sur les recettes jusqu'en 2030. Elle a renforcé l'orientation que nous avons prise depuis le 15 janvier 2015 de découper en portions et de prioriser le projet de réforme. Le Conseil fédéral ayant décidé sur cette question spécifique de renoncer à son rôle de chef de file, il appartient maintenant au Parlement de voter un projet à soumettre au peuple qui tient la route. Toutefois, le Parlement est mis sous pression dans son échéancier, puisqu'il doit logiquement voter sur la révision de l'augmentation de la TVA limitée à fin 2017 en vue du financement additionnel de l'AI. S'il n'opère pas des coupures nettes en volume et en contenu, c'est finalement le peuple qui devra tirer le frein d'urgence. Il s'agit d'éviter cette situation, car le tic-tac incessant de l'horloge de la réforme ne laisse pas de temps aux expériences. La Chambre des cantons a aussi reconnu cette réalité lorsqu'elle a nettement rejeté l'initiative AVSplus. Nous sommes convaincus que l'année prochaine, sans base de financement, le peuple rejettera l'augmentation de 10 pour cent des rentes AVS pour tous aussi catégoriquement qu'il a écarté l'initiative sur les successions.

L'Union patronale suisse (UPS) s'est fortement engagée sur ce thème et continuera de le faire. Ce n'est pas la déferlante des critiques médiatiques à l'égard du lobbying parlementaire qui nous en empêchera. Mesdames, Messieurs, un regard sur la complexité de la réforme de politique sociale associé au constat de la transparence de notre offre de soutien devrait suffire à vous convaincre du ridicule des reproches de diktat à l'égard d'une association. En outre, je peux vous assurer que nos représentants du peuple sont suffisamment autonomes pour distinguer les véritables compétences d'une défense d'intérêts qui n'apporte rien de substantiel. Mais l'année électorale ne va pas nous épargner ce débat !

Par ailleurs, on ne discute pas assez de ce qu'en matière de politique sociale, une nouvelle ère commence. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent enfin reconnaître que la politique sociale doit se concentrer sur l'essentiel et être aménagée de telle manière qu'elle reste finançable pour un nombre d'actifs en diminution et leurs employeurs. Pour la prévoyance vieillesse, cela signifie, je le répète, une réforme d'ampleur réduite sans extension aucune. En clair, il suffit d'un supplément de financement modéré pour maintenir le niveau de prestations actuel.

Permettez-moi, avant que je m'attaque au thème principal actuel, «l'Europe», de jeter encore un coup d'œil sur trois autres chantiers de politique sociale. Premièrement, le Conseil fédéral va décider prochainement de la reconduction de l'augmentation de la cotisation limitée dans le temps des APG. Comme vous le savez, le relèvement de 0,3 à 0,5 point de pourcentage est limité à la fin de cette année. Le niveau du Fonds est sain à long terme, même si l'augmentation temporaire n'est pas renouvelée. Ainsi, l'abaissement des taux de cotisation à 0,4 pour cent ne poserait pas de problème. Il allégerait le coût du facteur de production «travail» de quelque 400 millions de francs par année dès 2016.

Après la décision de la BNS, notre association faitière attend du gouvernement qu'il franchisse un pas concret en direction de l'abaissement des charges salariales, au lieu de susciter des convoitises avec les excédents futurs des APG. Deuxième point, le chapitre de l'assainissement de l'assurance invalidité risque de tomber dans l'oubli. L'échec de la révision 6b de l'AI a laissé un grand malaise dans l'économie, car après le relèvement de la TVA à titre d'impôt préalable limité dans le temps jusqu'à fin 2017, la dernière étape de l'assainissement n'a pas eu lieu. Il est donc maintenant d'autant plus important que le Parlement s'attelle rapidement aux délibérations sur les mesures interrompues de la révision 6b de l'AI, offrant un potentiel d'économies annuelles de 100 millions de francs. Troisièmement, enfin, nous avons mis en évidence, sur la base d'un avis d'experts, la nécessité de réformer les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) et nous attendons du Conseil fédéral qu'il présente un agenda sur la manière dont il entend réformer judicieusement cette institution sociale axée sur les besoins. Là aussi, il ne s'agit pas de présenter un paquet global surdimensionné, mais une vue d'ensemble. Des mesures ponctuelles telles qu'une majoration anticipée du loyer maximal pris en compte pour le calcul du droit aux PC ne suffira pas. Il faut bien plutôt résoudre la question structurelle décisive de la répartition des tâches et du financement entre la Confédération et les cantons. La progression incessante des dépenses à 5,5 milliards de francs environ jusqu'en 2020 doit nous interpeller et nous rendre attentifs à la bombe à retardement qui se loge dans les APG.

Après avoir passé en revue les conditions-cadre essentielles pour l'économie suisse, penchons-nous à présent sur les conséquences d'un second événement relativement récent - après celui du 15 janvier 2015 -, à savoir la votation du 9 février 2014. Nous avons tous ce chiffre en mémoire: par 50,3 pour cent des voix, le souverain a accepté ce jour-là l'initiative contre l'immigration de masse. Trois trimestres plus tard, le 30 novembre 2014, il a, en revanche, balayé par 74,1 pour-cent des voix l'initiative Ecopop, qui réclamait un contingentement très rigide de l'immigration. L'une et l'autre sont des votations déterminantes pour nos relations futures avec l'Europe. La sensibilité de la population est claire: avec un solde migratoire net de quelque 80'000 personnes par année, elle considère que la coupe est pleine. Mais on doit reconnaître que l'économie - en raison notamment de la pénurie criante de personnel - a besoin de l'immigration si l'on ne veut pas mettre en danger la prospérité helvétique. Depuis février 2014, la recherche de solutions bat son plein et nous visons tous la quadrature du cercle. Certes, la tâche est ardue et les obstacles sont de taille. Cela explique aussi la retenue dont fait preuve le Gouvernement dans sa communication relative aux prochaines étapes stratégiques. Les uns se demandent si c'est-là une tactique de négociation, les autres si cela trahit un manque de réalisme. Quoi qu'il en soit, la question politique majeure qui va se poser à nous ces prochaines années sera de savoir comment la Suisse se situe par rapport à l'Europe.

Les relations de la Suisse avec l'Europe et la valeur des Accords bilatéraux

Malheureusement, des slogans populistes et des craintes délibérément entretenues nous cachent en ce moment l'essentiel: à savoir que, comme l'histoire nous l'apprend, c'est le partenariat avec l'Europe qui fait notre succès - et non la voie solitaire. La Suisse est un pays exportateur. De ce fait, elle a besoin de relations stables avec l'Europe. Avec plus de 500 millions d'habitants, les Etats de l'UE constituent le principal débouché des produits et services suisses. En 2014, nos entreprises ont vendu pour 119 milliards de francs à ces pays - soit 55 pour cent de la totalité des exportations suisses. L'analyse par pays fait même de nous le cinquième partenaire commercial en importance parmi les Etats membres de l'UE.

L'économie se voit régulièrement reprocher de ne pas professer clairement son attachement aux accords bilatéraux. Je le redis ici très formellement: ce serait une belle preuve d'insouciance que de faire une croix sur ces accords sans solution de rechange. Depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux I en été 2002, la Suisse est devenue un moteur économique ronronnant, que même la crise financière mondiale n'a pas réussi à faire hoqueter. Selon l'Office fédéral de la statistique, le PIB par habitant a progressé en Suisse de 10'000 francs en valeur réelle de 2002 à 2013 et il compte parmi les plus élevés du monde. La prospérité économique n'est pas un but en soi: le financement et l'avenir des assurances

sociales mentionnées plus haut, ainsi que le financement de la formation, des infrastructures, des budgets publics en général, tout cela dépend de la croissance économique. L'observation de certains pays nous montre dans quelle spirale descendante dangereuse s'enfoncent les Etats dont les finances publiques sont délabrées.

Une idée est dans l'air, selon laquelle un accord de libre échange global avec l'Europe pourrait compenser les accords bilatéraux. Notre membre du Comité de direction, la Conseillère aux Etats Karin Keller-Sutter, a aussi posé cette question au Conseil fédéral dans son postulat 13.4022. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a signalé à juste titre que les accords bilatéraux créent entre la Suisse et l'UE un cadre juridique «sur mesure», adapté aux relations étroites que la Suisse et l'UE entretiennent dans les domaines économique et politique. Un accord de libre-échange lie déjà la Suisse à l'UE depuis 1972. Son champ d'application se limite toutefois aux produits industriels et aux produits agricoles transformés. Les Accords bilatéraux I (1999) et II (2004) vont au-delà de la circulation des marchandises et du libre-échange, puisqu'ils ont créé dans divers secteurs des conditions analogues à celles du marché intérieur. Ils ont été conclus parce qu'un accord de libre-échange ne permettait pas, seul, de répondre suffisamment aux besoins de l'économie suisse en termes d'accès au marché européen. Ces accords sont bien mieux à même d'assurer la pleine sauvegarde des intérêts de la Suisse qu'un simple accord de libre-échange - par exemple en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des prescriptions techniques, les marchés publics, le trafic aérien avec l'octroi réciproque de droits de trafic ou les différents accords de coopération. Par rapport à la situation actuelle, même un large accord de libre-échange ne serait pas en mesure de réduire aussi bien les obstacles au libre accès au marché et devrait être, pour cette raison, considéré comme une régression. A juste titre, dès lors, le Conseil fédéral pousse au maintien et au renouvellement de la voie bilatérale.

Cela ne signifie nullement qu'il faille agir naïvement sur le mode «euroturbo». Une saine prudence est de mise. Mais il serait inexcusable de ne pas prendre conscience des avantages d'une collaboration par rapport à un dangereux isolement. Désireuse d'y apporter sa contribution, l'économie a lancé sur la plateforme www.europapolitik.ch une campagne destinée à faire valoir aux yeux de la population les précieux avantages des accords bilatéraux.

La mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse

Le 9 février 2014 a-t-il changé quelque chose à cette approche? L'acceptation de l'initiative nous conduit-elle à l'impasse, ou nous place-t-elle à la croisée des chemins? Comme on vient de le signaler, des modes de coopération moins poussés avec l'UE sont tout à fait envisageables, mais tous correspondent à une relation classique de pays tiers. En dépit du charme supposé de l'établissement sur de nouvelles bases de nos relations avec l'Europe, il se pourrait qu'en Suisse l'indispensable opiniâtreté politique fasse défaut à cette fin et que l'UE ne soit pas disposée à s'engager dans un processus s'étendant sur des années et à l'issue incertaine. A la croisée des chemins où nous nous trouvons, optons donc pour une forme d'intégration confirmée, qui sera en temps voulu complétée par un cadre institutionnel sur mesure. Grâce à une mise en œuvre eurocompatible de l'initiative sur l'immigration de masse, évitons donc une rupture totale avec l'approche suivie jusqu'ici, et les risques liés à un saut dans l'inconnu. Mesdames et Messieurs, l'heure est impérativement au pragmatisme plutôt qu'aux solutions dogmatiques - même si les négociations avec l'UE restent sous l'épée de Damoclès du temps.

Fin mai, nous avons rendu publique notre conception de la mise en application de l'initiative sur l'immigration de masse, conception dont le fondement est une clause de sauvegarde. Elle prévoit que le Gouvernement définit chaque année une valeur seuil d'immigration nette au-delà de laquelle un système de contingentement se met en place. Ces derniers mois, l'UE a clairement indiqué qu'elle n'accepterait pas de contingent permanent ni la préférence pour les travailleurs nationaux. On notera que les clauses de sauvegarde sont pourtant connues et garanties au sein même de l'UE. Certes, cette autre approche, elle non plus, n'offre aucune garantie de succès pour les négociations, mais c'est tout de même la voie la plus prometteuse pour préserver les accords bilatéraux.

A cet effet, il est essentiel d'utiliser la marge de manœuvre offerte par l'art. 121a Cst pour tenir compte des intérêts économiques du pays. Dans ce cadre, l'UPS exige avec insistance que les citoyens de l'UE/AELE séjournant jusqu'à douze mois en Suisse pour y exercer une activité lucrative soient exclus du contingentement, tout comme les frontaliers. Un autre point important est le traitement pragmatique de la préférence nationale: il faut y veiller dès le stade de la fixation des chiffres maximums et des contingents. Les contraintes imposées aux entreprises et aux autorités s'en trouveraient singulièrement diminuées, tout comme les risques de conflit avec l'accord de libre circulation. Enfin en tant que représentants des partenaires sociaux, nous exigeons aussi d'être associés comme membres à part entière à la Commission de l'immigration, afin de faire valoir dans cette enceinte les besoins des entreprises.

Idealement, le système de contingentement n'aura pas à être activé dans la mesure où - grâce à une meilleure exploitation du potentiel de travail local et à une application plus stricte des règles du recours à l'aide sociale et au regroupement familial - le seuil défini n'est pas atteint. Compte tenu de la pénurie de personnel qualifié, la plupart des entreprises s'efforcent depuis longtemps déjà de promouvoir la participation au marché du travail des femmes, des seniors et des jeunes grâce à des mesures dans divers domaines. Au début de l'année, nous avons lancé le programme «Avenir du marché suisse du travail» (www.zukunft-arbeitsmarkt.ch) qui vise à tirer parti du potentiel national. Le fait qu'il porte largement ses fruits apparaît dans le chômage comparativement faible que connaît notre pays. Malgré la meilleure volonté du monde, cependant nous n'éviterons pas, à l'avenir également, de devoir recourir à du personnel étranger. De nombreux secteurs pourvoient des emplois en recrutant au sein de l'UE du personnel qualifié qu'il est difficile, voire impossible de trouver en Suisse. Cet état de fait se reflète également dans les chiffres actuels de l'immigration.

Permettez-moi de résumer mon tour d'horizon de la politique patronale par une perspective :

Perspective

Le 9 février 2014 et le 15 janvier 2015 sont deux dates qui laisseront des traces. Les accords bilatéraux avec l'Europe ne doivent pas être remis en question par le fait que nous avons, avec le Luxembourg, le taux d'immigration le plus élevé de ressortissants des Etats de l'UE/AELE, ni parce que nous devons réduire cette immigration suite à une décision populaire. L'Europe en profite aussi. La solution du problème est complexe, car nous ne pouvons compter avec des concessions unilatérales uniquement dans le domaine de la libre circulation des personnes. Au contraire, une vision neutre et ouverte de l'ensemble du système s'impose. Le Conseil fédéral partage notre appréciation sur ce point et, la semaine dernière, il a adapté sa stratégie dans un sens tout à fait conforme à nos vœux. Il entend désormais négocier simultanément plusieurs domaines; il en escompte une plus large marge de manœuvre pour la mise en application de l'initiative sur l'immigration de masse, en mobilisant à cette fin un négociateur en chef pour tous les dossiers.

Face aux effets de la deuxième date clé – la décision de la BNS – le monde politique va devoir optimiser les conditions-cadres. La pression aux économies augmentera. Que ce soit par des réformes de la politique sociale, dans les finances fédérales ou ailleurs, le frein à la croissance économique laissera des traces. En cette période difficile, il est d'autant plus important que les partenaires sociaux collaborent. Au niveau des branches, pourtant, des difficultés se font jour en matière de coopération. Le nouvel appel à un partenariat social conflictuel – quel oxymore! – n'est pas la bonne approche. Pour les syndicats, le risque est grand qu'ils perdent ainsi leur partenaire social. Des résultats dans l'intérêt de l'économie et de la société ne sont possibles que si le partenariat social retrouve ses valeurs originelles. Elles reposent sur une véritable relation de partenaires et la prise de conscience que des solutions doivent être trouvées en dehors de la politique, autour d'une table de négociation, là où des succès peuvent aussi être célébrés. Les employeurs espèrent que les syndicats de branches reprendront ce fil conducteur et marqueront leur volonté de poursuivre un dialogue qui a naguère porté ses fruits. Pour notre part, nous y sommes prêts.